

**Fiche de cadrage : « Mondialisation : de la dépendance à la souveraineté »**

En l'espace de quelques semaines, la phase de mondialisation la plus importante de l'histoire s'est brutalement suspendue. Les frontières se sont fermées, les flux commerciaux se sont arrêtés, les touristes se sont confinés. Les conséquences précises de cette suspension brutale sont difficiles à prévoir, mais nous pouvons d'ores et déjà en tirer quelques enseignements et quelques questionnements sur le fonctionnement de la mondialisation depuis 30 ans. **Nous sommes conscients des avantages qu'a apportés la globalisation des biens et des savoirs à une partie importante des femmes et des hommes du monde entier** : elle permet à nos économies de trouver des débouchés depuis des décennies ; elle a contribué à sortir des millions d'individus et de familles de la pauvreté ; elle participe de l'innovation, de l'échange des savoirs et du brassage des cultures.

**Mais la mondialisation nous rend aussi plus vulnérables**, et ses bienfaits ne sont pas également partagés. La crise sanitaire agit comme un révélateur de l'interdépendance de nos économies : nous dépendons de la Chine pour la production de masques, de l'Asie pour la production de certains médicaments, du Maghreb ou de l'Europe de l'Est pour la main d'œuvre agricole ou encore des Etats-Unis pour les outils de télétravail.

Cette crise est l'opportunité de promouvoir une définition ambitieuse, renouvelée, de notre souveraineté nationale et européenne. **Cette souveraineté vise à nous permettre de prendre en main notre destin collectif et se définit par le projet qu'elle promeut, les valeurs auxquelles nous sommes attachés et le modèle de croissance, de développement et de société que nous défendons.** Cette souveraineté de valeurs et de projet n'est pas uniquement défensive, ce n'est pas celle du repli nationaliste. Elle doit être le vecteur d'un nouveau modèle que l'Europe propose pour la mondialisation.

Ce « **New deal européen pour la mondialisation** » (NDEM) doit prendre en compte d'autres facteurs que la stricte création de richesse telle que mesurée par les indicateurs classiques du PIB et de baisse des prix des marchandises achetées. Nous devons notamment inclure dans les objectifs de ce modèle les coûts écologiques, les conséquences sociales et la résilience de nos économies.

Ce NDEM doit permettre de **protéger chacune et chacun, et lier plus intimement l'ouverture, l'échange et la solidarité.**

Il appelle, pour sa mise en oeuvre, la définition d'outils permettant la relocalisation de certains actifs stratégiques, la maîtrise des chaînes d'approvisionnement essentielles à notre sécurité sanitaire, énergétique, technologique, un meilleur contrôle des biens qui entrent sur notre territoire. Dans ce cadre, la politique commerciale apparaît également comme un outil de projection de nos valeurs dans la mondialisation du XXIe siècle.

Cette crise est également l'opportunité de définir un **renouveau du multilatéralisme** nécessaire à la régulation de cette nouvelle mondialisation. Le système multilatéral devrait permettre aux Européens de maîtriser, au nom de considérations sanitaires, les conditions de fabrication des biens que nous consommons. Il devrait aussi permettre d'équilibrer socialement la mondialisation grâce à l'application générale et effective des normes internationales du travail, condition de la compétitivité

de nos entreprises, et leur prise en compte réelle par les institutions économiques et financières internationales.

**I. Le «New deal européen pour la mondialisation» : une souveraineté nationale et européenne proposant un nouveau modèle alliant l'ouverture, la solidarité et la protection de chacun et de l'environnement**

**La souveraineté, c'est pouvoir décider de la mondialisation que nous souhaitons proposer, et de la place que nous voulons y trouver.** Il s'agit d'une mondialisation qui, sans nier les bienfaits des échanges, met les hommes et les femmes, le développement et l'environnement au coeur de ses préoccupations.

Si notre pays ne pourra pas, seul, y remédier, l'Union européenne peut, elle, peser dans les choix collectifs : première puissance commerciale, deuxième puissance économique, elle compte aussi par la force de ses systèmes éducatifs et son pouvoir normatif.

**Il convient désormais pour la France et l'Europe de retrouver l'autonomie stratégique initialement visée par les Pères fondateurs.** Une autonomie stratégique qui signifie à la fois sécurité des approvisionnements fondamentaux, capacité à surmonter ensemble des crises graves dans la durée, aptitude à développer et assumer ensemble notre propre analyse de la situation internationale, à proposer nos propres solutions, et non uniquement à devoir choisir entre les modèles proposées par les autres grandes puissances.

**Ce nouveau modèle de mondialisation devra être plus résilient et plus proche de nos valeurs.** Il devra répondre aux préoccupations sociales, prendre en compte des objectifs autres que le PIB et nous permettre de projeter nos normes hors de nos frontières. Il devra être respectueux de l'environnement et permettre à l'Europe de devenir la première puissance verte au monde. Cette transformation en profondeur implique de s'appuyer sur un changement de comportements de consommation de nos concitoyens.

**Face à la vulnérabilité mise à nu par la crise du Covid19, notre modèle doit savoir protéger.** La France bénéficie d'un système de protection sociale fort, mais l'ampleur de la crise va toucher les plus fragiles, notamment les travailleurs précaires, les chômeurs, les PME, les jeunes, les personnes âgées. Des mesures à leur endroit sont nécessaires pour les protéger aujourd'hui et, au-delà, pour nous permettre de répondre aux transformations et aux chocs qui pourraient toucher nos économies à l'avenir.

**Enfin, nous devons lier plus intimement l'ouverture et la solidarité.** La crise du Covid-19 a mis au jour des dépendances liées à l'ouverture qui n'étaient pas équilibrées par des mécanismes de solidarité fonctionnant en temps de crise. Nous ne pouvons dépendre pour des approvisionnements critiques d'autres pays sans savoir s'ils nous assureront ces approvisionnements en cas de besoin.

**⇒ Pistes de proposition :**

- Conditionner l'accès au marché européen au respect d'exigences sociales, sanitaires, environnementales ou numériques par une Directive "Éthique des entreprises" ;
- Exiger la réciprocité en matière de marchés publics (90% de nos marchés sont ouverts aux entreprises étrangères, contre 32% aux Etats-Unis et près de zéro en Chine<sup>1</sup>) ;

---

<sup>1</sup> "Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement - TTIP TAFTA" (Mai 2014) Yann Bonnet et al, Conseil national du numérique

- Conditionner la signature d'accords de libre-échange avec les pays ne respectant pas l'Accord de Paris sur le climat ;
- Règles antidumping : Installer un procureur européen pour veiller au respect des engagements pris par les pays tiers ;
- Rehausser l'ambition et avancer la date de création du Mécanisme communautaire de filtrage des investissements étrangers pour protéger nos actifs stratégiques affaiblis par la crise.

## II. Quelle autonomie stratégique nationale et européenne?

### A. La souveraineté sanitaire :

**Évidente au regard de la couverture médiatique, la crise a mis en lumière la fragilité du système sanitaire de nombreux pays** : insuffisance des stocks, dépendance envers les pays producteurs d'ingrédients pharmaceutiques actifs, fragilité des chaînes de production. S'il est impératif de répondre rapidement à ces faiblesses, **l'avenir de notre souveraineté sanitaire passe également par notre capacité à innover**. Sur ce point, la France accuse déjà un retard : sur les 254 nouveaux médicaments autorisés en Europe entre 2016 et 2018, seuls 20 sont issus de laboratoires français. C'est donc sur large spectre d'enjeux qu'il nous faut agir pour renforcer notre résilience en matière de santé.

**Ce constat pose la question de notre préparation collective aux prochaines crises**. Il apparaît tout d'abord nécessaire de réaliser une analyse détaillée des chaînes de production des matériels et médicaments indispensables pour faire face à ces crises.

En effet, il n'est pas absolument nécessaire de réaliser l'ensemble de la production en France ou en Europe, mais de **nous assurer un approvisionnement suffisant en cas de besoin**. Or, une analyse trop superficielle peut conduire à considérer qu'un médicament est produit par un nombre suffisant de pays situés dans des zones géographiques différentes, mais qu'un composant majeur de ce médicament n'est produit que dans un seul pays. Dès lors, le développement d'une capacité de production européenne peut être nécessaire.

**Cette crise a également démontré avec force le caractère stratégique de l'industrie pharmaceutique**, et la nécessité de maintenir d'importantes capacités de production et d'innovation en France et en Europe. Cette capacité d'innovation est particulièrement importante en matière de vaccins.

Enfin, cette crise a souligné l'urgente nécessité de **développer un appareil productif nettement plus flexible**, permettant, en cas d'urgence, d'accroître la production de biens peu complexes mais nécessaires en cas de crise, tels que les masques ou les respirateurs. Cette flexibilité permettrait de faire face à une augmentation brutale de la demande.

#### ⇒ Pistes de proposition :

- Etablissement d'une cartographie détaillée et suivie des capacités de production des matériels et médicaments critiques ;

- Création d'un statut européen pour certains médicaments ou composants critiques (y compris anciens), comprenant des mesures d'incitation au maintien de leur production et commercialisation en Europe ;
- Envisager la création d'un champion européen de production d'ingrédients pharmaceutiques actifs ;
- Envisager des incitations fiscales pour les entreprises qui décident de relocaliser leurs sites de production de médicaments ;
- En dialogue avec l'industrie pharmaceutique, établissement d'un plan d'adaptation des capacités de production de médicaments et de substances essentiels, en assortissant les aides éventuelles d'engagements clairs.

## **B. La souveraineté technologique/scientifique**

**Si la mondialisation a permis d'accélérer le rythme des innovations grâce à une meilleure diffusion de la connaissance, elle fait également peser un risque de dépendance technologique.** L'usage massif d'outils collaboratifs en cette période de crise illustre l'enjeu : alors que les données sont un enjeu essentiel pour demain, la majorité des flux sont absorbés par des géants américains et chinois. Que ce soit dans le numérique, la 5G, la voiture autonome ou les supercalculateurs, toute dépendance fait courir une menace sur l'emploi, la productivité ou encore les revenus fiscaux et plus largement sur notre prospérité et notre puissance géopolitique.

Malgré un réel risque de décrochage, notre pays peut compter sur de nombreux atouts, notamment une recherche de niveau mondial, un important vivier d'ingénieurs, une épargne financière conséquente, une vraie tradition d'innovation ou encore un accès au marché unique. Ces atouts, couplés à une ambitieuse politique de soutien, de protection et de formation, doit nous permettre de faire émerger des champions dans les 22 technologies de rupture identifiées dans le Rapport Potier<sup>2</sup> (exemples : technologies quantiques, hydrogène, santé digitale, agriculture de précision). Ce n'est qu'ainsi que nous retrouverons notre place sur la scène technologique et scientifique internationale.

Relever ce défi nécessite de l'ambition dans le **développement d'entreprises européennes de taille mondiale** leaders dans ces technologies. Elle impose également de continuer à investir dans la recherche, et surtout de travailler à une meilleure diffusion des résultats de la recherche dans l'économie et la population.

**Ce développement appelle des dispositifs de financement complets**, permettant aux licornes en devenir de pouvoir se financer en Europe, ce qui est insuffisamment le cas actuellement. Or actuellement, ces entreprises se financent encore trop souvent auprès de fonds américains ou, plus tard, sur les bourses non-européennes.

**Tout aussi importantes sont la diffusion de ces technologies au sein de l'ensemble du tissu productif et de la population.** Cette diffusion a plusieurs avantages :

- L'amélioration de la productivité de tous les secteurs de l'économie ;
- Une meilleure flexibilité de notre tissu industriel dans son ensemble ;
- Une stimulation de l'innovation dans l'ensemble de l'économie ;
- Une meilleure maîtrise des technologies par chacun ;

---

<sup>2</sup> "Faire de la France une économie de rupture technologique" (7 Février 2020), Rapport du collège d'experts présidé par Benoît Potier

- La stimulation de la demande européenne de technologies, indépendante de la demande étrangère.

**Enfin, il est nécessaire de renforcer la protection des données numériques de nos concitoyens.** Ceux-ci sont aujourd'hui encore insuffisamment en mesure de choisir l'utilisation qui est faite de ces données. En outre, ces données constituent une part majeure de la valeur des géants du numérique.

⇒ **Pistes de proposition :**

- La création d'une Agence européenne pour l'innovation de rupture sur le modèle de la DARPA américaine ;
- Un plan de soutien et de diffusion aux technologies "diffusantes" permettant l'amélioration généralisée de la productivité de notre économie : robotique-cobotique, IoT industriel, infrastructures de données, réalité virtuelle/augmentée et intelligence artificielle ;
- Mieux protéger la propriété intellectuelle de nos entreprises à l'étranger ;
- Mieux former les Français aux outils numériques, notamment ceux actuellement en situation de chômage partiel grâce à un "congé formation numérique" ;
- Renforcer l'impact des fonds de capital-risque privés pour les tickets supérieurs à 300m EUR ;
- Renforcer le volet quasi fonds-propres du futur programme InvestEU pour financer les futures licornes européennes ;
- Créer un statut propre aux géants du numérique pour sanctionner rapidement toute atteinte à la concurrence, permettre une meilleure maîtrise des données et la transparence des algorithmes.

### C. La souveraineté industrielle

**La crise a mis à nu certaines dérives de la mondialisation dans l'industrie** comme l'éclatement excessif des chaînes de valeurs ou encore la domination certains pays des composants pourtant essentiels tels que les métaux rares ou les circuits imprimés. Ces dérives sont bien sûr néfastes d'un point de vue économique, mais également dangereuses d'un point de vue sociétal, en menaçant notre accès à certains biens essentiels.

Cette crise appelle d'abord une réponse permettant de **préserver notre tissu industriel**, fragilisé par l'effondrement de l'économie mondiale. L'objectif est double : **se prémunir contre les délocalisations et les fermetures d'entreprises pourtant viables**. La France a réagi très rapidement avec notamment la création du Prêt garanti par l'Etat, qui a permis de faire face aux besoins de trésorerie des entreprises. Se pose désormais la **question des fonds propres des entreprises**, confrontées à des revenus amoindris et une augmentation de leur endettement.

**A plus long terme, comme évoqué précédemment, la définition de secteurs pour lesquels des capacités de production française et européenne est indispensable :**

- Revisiter les secteurs "stratégiques", tels que la Défense et l'aéronautique, et envisager d'inclure certains domaines technologiques (cloud, stockage des données) et sanitaires (cf. *supra*) ;

- Identifier de nouveaux domaines critiques porteurs à la fois d'enjeux économiques et stratégiques majeures : technologies appliquées à l'agriculture, batteries, innovation dans le domaine de la santé.

**En parallèle, c'est l'ensemble du tissu industriel qui doit faire l'objet de l'attention des pouvoirs publics**, au-delà des secteurs critiques. L'enjeu est vaste :

- Renforcer l'ensemble du tissu industriel, au-delà des grands groupes ;
- Permettre le développement de l'agilité de nos PME et ETI ;
- Encourager l'innovation dans l'ensemble de la chaîne de valeur et permettre l'émergence de leaders mondiaux au sein de ces PME et ETI (sur le modèle allemand) ;
- Développer l'industrie 4.0 ;
- Les accompagner dans leur transition numérique.

La France dispose, en la matière, de nombreux dispositifs (*e.g.*, suramortissement) et d'acteurs mobilisés. Il s'agit donc d'évaluer et le cas échéant de renforcer ces dispositifs, et d'accompagner les entreprises dans leurs évolutions.

Enfin, l'Europe ne pourra assumer son rôle de **puissance verte que si cette ambition se retrouve dans l'ensemble de la chaîne industrielle**. L'accompagnement des ETI et PME dans leur transition écologique est un enjeu majeur.

**Cette ambition industrielle et ce nouveau modèle de développement fondé sur des valeurs fortes s'appuient enfin sur un changement de comportement de consommation, appelé avec force par nombre de nos concitoyens**. Ils veulent donner du sens à leurs achats et accorder leur consommation à leurs valeurs. Ce changement de comportements est au coeur de notre modèle et doit être encouragé, accompagné.

⇒ **Pistes de proposition :**

- **Un plan de soutien à nos entreprises et de prévention des délocalisations :**
  - Renforcer les fonds propres et la trésorerie des entreprises en mobilisant les acteurs publics (BPI, Caisse des dépôts) et privés ;
  - Pour les sociétés en difficulté avant la crise, réorienter une poche du programme France Investissement vers des fonds de retournement ;
  - Définir, en concertation avec les Régions, une stratégie de secteurs prioritaires/spécialisations territoriales (max. 5 à 10) pour la France, afin de donner une dimension mondiale à certains clusters, et favoriser les phénomènes d'agglomérations de compétences. Ex. Toulouse/aerospace Valley
- Déployer une **ambitieuse politique de développement industriel régionalisée, et un plan de soutien massif à l'industrie Made in Europe 2024** : définition de secteurs prioritaires / spécialisations territoriales, en France et en Europe, pour donner une dimension mondiale à certains clusters, construction et revalorisation des filières professionnelles de formation, incitations financières ;
- **Refonder les règles de la concurrence** pour permettre l'émergence de champions européens ;
- **Favoriser la transition environnementale et l'évolution des comportements d'achat :**

- Mettre en place rapidement la taxe carbone aux frontières de l'Europe ;
- Développer l'accompagnement des ETI et PME sur cette transition ;
- Mettre en place un étiquetage socio-environnemental des biens de consommation ;
- Renforcer les exigences sociales et environnementales en matière d'information et de publicité.

#### **D. Souveraineté juridique**

**L'extraterritorialité d'un Etat consiste à imposer sa loi au monde en dehors de ses frontières.** La mondialisation des échanges et le développement du numérique a favorisé l'essor des lois extraterritoriales depuis 30 ans, principalement aux États-Unis.

Cette extraterritorialité a conduit à ce que des amendes significatives soient imposées à des entreprises européennes, y compris lorsqu'elles se conformaient aux lois de leurs pays et de ceux dans lesquels elles opéraient. Nos entreprises doivent être mieux armées pour se défendre contre les actions judiciaires extraterritoriales engagées à leur encontre. Cette vulnérabilité est due en grande partie aux lacunes de notre droit : la France ne protège par exemple pas la confidentialité des avis juridiques en entreprise. Cette lacune fragilise nos entreprises, notamment celles qui ont des activités à l'international.

##### **Pistes de proposition :**

- Elaborer une stratégie européenne de souveraineté juridique ;
- Protéger nos entreprises et la confidentialité des avis juridiques (autrement dénommé "legal privilege")
- Mieux protéger nos données en renforçant les exigences et la mise en oeuvre de la RGPD.

### **III. Pour un multilatéralisme refondé**

**L'annonce récente des Etats-Unis de se désengager de l'OMS vient confirmer les menaces auxquelles fait face le multilatéralisme tel que nous l'avons connu.** Ses règles n'apparaissent plus adaptées aux enjeux actuels et ses dysfonctionnements alimentent un rejet populaire qui se fait de plus en plus criant. Certaines grandes puissances lui tournent le dos ou lui proposent des alternatives plus en phase avec leurs intérêts propres.

**Nous avons désormais le choix entre laisser le multilatéralisme se vider de sa substance, ou nous servir de la crise actuelle pour le refonder en profondeur afin qu'il retrouve efficacité et crédibilité.** La France, qui bénéficie d'une voix forte sur le plan international, est en mesure d'appeler à une refonte du cadre multilatéral et des ses instances. Si l'actualité met l'OMS au centre de toutes les attentions, l'OMC, le FMI, la Banque Mondiale, méritent également une réflexion approfondie.

Cette refonte visera notamment à promouvoir les valeurs au coeur du NDEM, notamment en matières sociale et environnementale.

Fidèles à nos valeurs, cette démarche devra bien entendu se faire en étroite coordination et collaboration avec nos partenaires européens, qui viendra renforcer notre capacité à entraîner l'ensemble des autres grandes puissance autour de ce projet de refondation.

⇒ **Pistes de proposition :**

- Développer une position européenne commune et claire sur l'avenir du multilatéralisme, axée sur la sécurité humaine, la défense des biens communs et la préservation de l'environnement ;
- Conditionner les prêts des institutions internationales au respect de normes sociales et environnementales.